www.beauvechain.eu

# N°27 DECEMBRE 2019

# BEAUVECHAIN

## BULLETIN COMMUNAL

## D'INFORMATION TRIMESTRIEL

- BEAUVECHAIN
- HAMME-MILLE
- L'ECLUSE
- NODEBAIS
- TOURINNES-LA-GROSSE

Editeur responsable : Carole Ghiot – Bourgmestre (carole.ghiot@beauvechain.be – 010 86 83 35)

# SOMMAIRE


Vœux du Collège....2
Maison communale....2
Contacts....2

**VIE POLITIQUE .... 3**
Conseil communal....3
CPAS....4

**VIVRE À BEAUVECHAIN .... 5**
Energie : Modernisation de l'éclairage public (EP) à Beauvechain !....5
Conflit de voisinage....5
PLP....5
L'agent de quartier....5

**PETITE ENFANCE .... 6**
Des places d'accueil de la petite enfance supplémentaires à Beauvechain !....6

**JEUNESSE ET CULTURE .... 6**
Brevet d'animateur....6
Envie d'étudier au calme ?....6
Jeunesse : Formation secourisme....6
Vous êtes parents d'au moins un enfant âgé entre 2,5 et 12 ans ?....7
! ! Jobs étudiants à la commune ! ! Appel à candidatures pour l'été 2020....7
Avis aux jeunes de Beauvechain....8

**LE COIN DES AÎNÉS .... 9**
Le Conseil Consultatif Communal des aînés invite les aînés à son Verre du Nouvel An !....9
Quelles sont les opportunités en transports publics sur le territoire de Beauvechain ?....9
Cohésion Sociale et citoyenneté....11
Les familles de Beauvechain sous le « prisme » photographique....11

**ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ.... 12**
Nouveau ! Collecte de vos déchets résiduels et organiques en conteneurs à puce(*) à partir du 3 mars 2020....12
Passage en sens unique - Rue de la Bruyère-Saint-Martin....13
Aménagements de sécurité - Rue Réné Ménada....13

**MÉMOIRE & PATRIMOINES .... 14**
Balade de vivants dans l'Agora des morts....14

**AGENDA.... 16**


# EDITORIAL

## VŒUX DU COLLÈGE

Les membres du Collège et du Conseil communal, du CPAS, les agents des services communaux et paracommunaux se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2020.

Que cette nouvelle année soit source de joie et vous permette de réaliser vos rêves. Que cette nouvelle année soit synonyme de savoir-vivre, de tolérance et de respect de l'autre. Que cette nouvelle année soit faite, pour vous et votre famille, d'amour scintillant et de pleine santé.

**Carole GHIOT,**
**Bourgmestre**


unimédia EDITIONS | MULTIMEDIA

**Unimédia Editions Multimédia**
Rue Joba 9 – 4053 Embourg | 04 224 74 84 – info@uni-media.be


## MAISON COMMUNALE

Place Communale, 3
1320 Beauvechain
Tél. : 010 868 300
Fax : 010 86 83 01
Email : info@beauvechain.be
Web : www.beauvechain.eu

**Heures d'ouverture**
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. Le service du Cadre de vie est également ouvert le mercredi de 13 h à 16 h 30.

**Permanences**
Population et Etat civil : vendredi de 17 h à 19 h et samedi de 10 h à 12 h

Cadre de vie (urbanisme et logement) : le 1er mercredi du mois de 17 h à 19 h. Le service travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

## CONTACTS

- Accueil 010 86 83 00
- Directrice générale f.f. : 010 86 83 18
- Directeur financier (receveur communal) : 010 86 83 03
- Directrice administrative f.f. : 010 86 83 06
- Directrice des Services techniques : 010 86 83 36
- Affaires générales : 010 86 83 06
- Cohésion sociale et Sport : 010 86 83 24
- Communication : 010 86 83 28
- Energie : 010 86 83 15
- Enfance, ATL : 010 86 83 17
- Enseignement : 010 86 83 09
- Environnement : 010 86 83 13
- Finances, taxes : 010 86 83 05
- Gardien de la paix : 010 86 83 08
- Jeunesse : 010 86 83 53
- Location de salles : 010 86 83 07
- Logement : 010 86 83 10
- Mémoire et Patrimoine : 010 86 83 04
- Personnel : 010 86 83 11
- Population/état civil : 010 86 83 19
- Protection des données : 010 86 83 16
- Travaux : 010 86 83 32
- Urbanisme : 010 86 83 12
- CPAS : 010 86 83 40
- ALE : 010 86 83 45
- Maison communale d'accueil de l'enfance « Les Sauverdias » : 010 86 83 50
- Ecole communale, implantation de La Bruyère : 010 86 07 41
  implantation de Tourinnes-la-Grosse : 010 86 60 09
- Centre culturel de Beauvechain : 010 86 64 04

# VIE POLITIQUE

# CONSEIL COMMUNAL

## BEAUVECHAIN ENSEMBLE

**Carole GHIOT, Bourgmestre**
Rue du Culot, 49 B - 1320 Tourinnes-la-Grosse
0476 22 86 90
carole.ghiot@hotmail.com
carole.ghiot@beauvechain.be

Affaires générales, communication, état civil, police, personnel, logement, travaux, aménagement du territoire, urbanisme.

La Bourgmestre vous reçoit sur rendez-vous le lundi de 9 h à 12 h et le mardi de 15 h à 18 h.

Secrétariat : Lionel Vanderweyden
010 86 83 11 - personnel@beauvechain.be

**Brigitte WIAUX, Première échevine**
Rue de la Comtesse Alpayde 50 – 1320 Hamme-Mille
010 86 66 60 0473 29 46 61
brigitte.wiaux@skynet.be

Développement rural, développement durable, agriculture, environnement, bien-être animal et citoyenneté.

**Isabelle DESERF, Echevine**
Rue du Culot, 3 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 24 72 07 0477 60 59 72
isabelle.deserf@gmail.com

Enseignement, enfance, jeunesse et bien-être.

**Benjamin GOES, Echevin**
Chaussée de Namur, 6 - 1320 Hamme-Mille
0494 92 70 11 benjamingoes@hotmail.com

Culture, associatif, économie, transitions numérique et énergétique.

**Lionel ROUGET, Echevin**
Rue de l'Eglise St-Sulpice, 25 - 1320 Beauvechain
0478 48 16 71 rouget.lionel@gmail.com

Mobilité, sécurité routière, sport et finances.

**Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS**
Rue René Ménada, 16
1320 - Hamme-Mille
010 86 03 90 0477 36 49 79
presidentecpas@beauvechain.be

Cohésion sociale, égalité des chances et aînés

**Anne-Marie VANCASTER (Présidente du Conseil)**
Rue Longue, 117 - 1320 Beauvechain
010 / 86 16 01 0497 31 42 25
amvancaster@yahoo.fr

**André GYRE**
Rue de Beauvechain, 24 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 86 61 31 0475 36 68 15
andregyre@skynet.be

**Freddy GILSON**
Rue des Brasseries, 1 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 86 71 85

**Marie-José FRIX**
Rue de Mélin, 32 - 1320 Beauvechain
010 86 64 78 0472 86 27 27
alicfrix@voo.be

**François SMETS**
Rue des Vallées, 18 - 1320 Beauvechain
0472 08 25 78

**Moustapha NASSIRI**
Rue Les Claines, 18 - 1320 Hamme-Mille
0479 68 33 97
moustaphanassiri@gmail.com

**Evelyne SCHELLEKENS**
Vieux Chemin de Louvain, 70 - 1320 Hamme-Mille
010 86 81 60 0495 22 50 98
eschellekens@hotmail.be

**Buno VAN de CASTEELE**
Rue du Petit Paradis, 4 - 1320 Hamme-Mille
0495 87 16 68
brunovdc@gmail.com

## INTÉRÊTS COMMUNAUX

**Claude SNAPS**
Rue de l'Eglise Saint-Sulpice, 1 - 1320 Beauvechain
010 86 07 43
claudesnaps@skynet.be

## NENA

**Eric EVRARD**
Chaussée de Namur, 95 - 1320 Nodebais
0473 80 42 19
nena-beauvechain@hotmail.com

## ECOLO

**Jérôme COGELS**
Rue Jules Coisman, 49B - 1320 Hamme-Mille

**Mary VAN OVERBEKE**
Place Saint-Martin, 4 - 1320 Tourinnes-la-Grosse
010 88 07 24
vanoverbekemary@gmail.com

**Antoine DAL**
Rue de Wavre, 10 - 1320 Beauvechain
0476 69 06 59
antoine.dal@hotmail.com

# CPAS

**Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS**
Rue René Ménada, 16 - 1320 Hamme-Mille
010 86 03 90 0477 36 49 79
presidentecpas@beauvechain.be

## CONSEILLERS

**José DEGREVE**
Chemin des Prés, 12A - 1320 Nodebais
010 86 08 01 0474 40 44 04

**Eric EVRARD**
Chaussée de Namur, 95 - 1320 Hamme-Mille
0473 80 42 19
nena-beauvechain@hotmail.com

**Siska GAEREMYN**
Rue du Pré de Litrange, 7 - 1320 Hamme-Mille
0486 50 30 28
siska.gaeremyn@gmail.com

**Chantale LAHAYE**
Rue René Ménada, 64 - 1320 Hamme-Mille
010 86 08 56
lecluse@skynet.be

**François SMETS**
Rue des Vallées, 18 - 1320 Beauvechain
0472 08 25 78

**Julie SNAPPE**
Rue de la Néthen, 27 - 1320 Beauvechain
0472 74 23 94
julie_snappe@hotmail.com

**Jennifer VAN BOCHOVE**
Rue de Gaët, 22 - 1320 L'Ecluse
0498 66 10 65
jennifer.vanbochove@hotmail.com

**Arnaud VAN SCHEVENSTEEN**
Rue de l'Etang, 33 - 1320 Nodebais
0475 52 17 54
avanschevensteen@me.com

Attention ! Les services du CPAS ont récemment déménagé. Pour plus de confidentialité vis-à-vis des citoyens bénéficiaires, les bureaux du CPAS se trouvent à présent tous au numéro 7 de la Place Communale (Beauvechain), dans l'ancien bâtiment de l'ALE, « La Rencontre ».

## ASSISTANTES SOCIALES :

**Caroline CHOULET**
010 86 83 43 cpas@beauvechain.be
lundi, mardi et un mercredi sur deux de 9 h à 11 h 30

**Catherine MAYEUX**
010 86 83 43 ascpas@beauvechain.be
jeudi, vendredi et un mercredi sur deux de 9 h à 11 h 30

**Virginie PAULISSEN**
010 86 83 40 servicesocial@beauvechain.be
du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30

**Géraldine HENRY**
(Responsable ILA - Initiatives locales d'Accueil et Allocation de chauffage)
010 86 83 40 0492 07 70 98 henrycpas@beauvechain.be
du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 30

Collaboratrice : **Nathalie ROTSAERT**
010 86 83 44 aidessociales@beauvechain.be
Demande allocations et autres mesures à la Direction Générale Personne Handicapée : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30.

Directrice générale : **Kathleen WAYS**
010 86 83 42 secretairecpas@beauvechain.be

# ENERGIE : MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP) À BEAUVECHAIN !

Suite à l'AGW (arrêté du Gouvernement wallon) du 14/09/2017 relatif au remplacement du parc d'éclairage public wallon, l'ensemble du parc d'éclairage public communal sera remplacé pour des sources moins énergivores et technologiquement plus efficaces à l'horizon 2030, au rythme de 10 % de taux de remplacement/an et ce, dès 2019.

Ores remplacera les 1200 points lumineux présents sur le territoire de Beauvechain, modernisant de la sorte notre parc d'EP ce qui permettra d'économiser ± 60 % de la facture énergétique annuelle (les économies d'énergie et d'entretien seront supérieures à l'investissement) pour ce poste mais aussi de réduire fortement nos émissions de $CO_2$.

Les choses s'accélèrent donc, la situation évolue très positivement à Beauvechain en matière d'économie d'énergie avec à la clé, une diminution de la pollution mais aussi de belles économies financières.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le conseiller en énergie soit au 010 86 83 15 les lundi et jeudi soit via energie@beauvechain.be.

# CONFLIT DE VOISINAGE

Vous êtes en conflit avec votre voisin ? Nous vous conseillons de vous adresser directement au Juge de Paix. Ni la Police, ni le Gardien de la Paix ou la commune n'est compétent pour résoudre les conflits de voisinage.

Exemples de conflits de voisinage : La haie du voisin déborde sur ma propriété ou les feuilles de son arbre tombent dans mon jardin ; Mon voisin a planté un arbre trop près de ma propriété ; Mon jardin est tout le temps dans l'ombre à cause de l'arbre de mon voisin ; ...

Contact :
Avenue des Commandants Borlée, 42 – 1370 Jodoigne
010 81 85 50 j.p.jodoigne@just.fgov.be

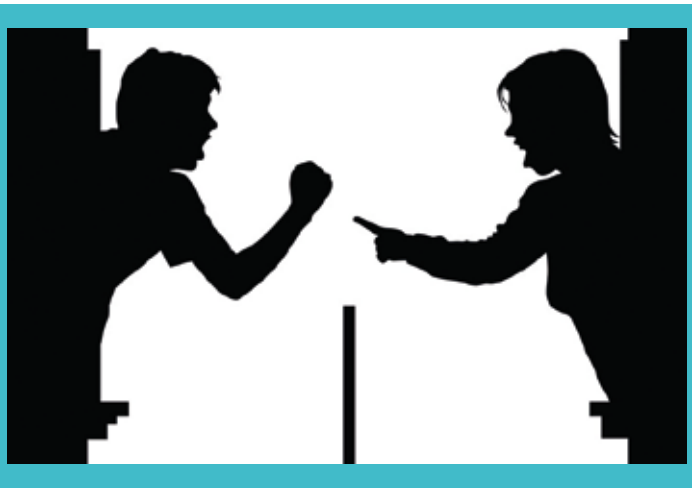

# PARTENARIAT LOCAL DE PRÉVENTION

Le Royal à Hamme-Mille, a désormais son Partenariat local de prévention (PLP). Les différents partenaires de ce PLP, à savoir les membres du PLP représentés par leur coordinateur Monsieur Roger FEIEREISEN, Madame Carole GHIOT, la Bourgmestre, Monsieur Laurent BROUCKER, Chef de Corps de la Zone de Police et Madame Sylvie LEOKA, inspecteur de police, ont signé la charte qui y est liée, le jeudi 19 novembre dernier, dans les locaux de la zone de police des Ardennes brabançonnes. Le PLP Le Royal est né d'une initiative citoyenne et a pour objectifs « *de renforcer la cohésion sociale ; de faire de la prévention ; d'encourager la prise de mesures de sécurité ; de prendre l'initiative sur les problématiques de sécurité ; d'augmenter la propension à déclarer certains faits ; d'améliorer le contact, la communication entre la police et les citoyens et de diminuer la criminalité* ».

Dès sa création, le PLP Le Royal peut se targuer de réunir 63 habitants, soit 90 % du quartier. La police encadre le dispositif avec deux policières mandatées pour ce faire : Sylvie Leoka suppléée par Sylvie Michel. Le coordinateur est Roger Feiereisen. Il est assisté par des adjoints qui se partagent différentes rues.

# L'AGENT DE QUARTIER

**Quel est le rôle de l'inspecteur de quartier ?**

Dans son secteur, l'inspecteur de quartier est chargé :

- de la gestion des mouvements de la population (changements d'adresses, inscriptions, radiations d'office, ...) ;
- du contrôle de la validité des documents administratifs des habitants ;
- de l'exécution de devoirs émanant des autorités administratives et judiciaires ;
- du contrôle de l'état de la voirie en général (éclairage, signalisation, état de la chaussée, ...) ;
- du contact avec la population en vue de relayer ses attentes vers l'autorité administrative ;
- de la revisite et du conseil auprès des victimes de vols ;
- de la sécurité aux abords et sur le chemin des écoles ;
- des services d'ordres locaux (cortèges, courses cyclistes, ...).

Connaissez-vous votre agent de quartier ? Il est votre premier contact avec la police. N'hésitez pas à le contacter en cas de problème au **0476 07 80 29**. Une permanence est organisée tous les vendredis de 15 h à 19 h à la Maison communale (place communale, 3 à Beauvechain). Il vous est possible de prendre rendez-vous par téléphone avec votre agent de quartier.

# PETITE ENFANCE

## DES PLACES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SUPPLÉMENTAIRES À BEAUVECHAIN !

Grâce à un partenariat entre l'Administration communale de Beauvechain et l'ISBW, une accueillante salariée accueillera 4 enfants équivalent temps plein dans le courant du premier trimestre 2020.

Le milieu d'accueil se situera au-dessus de la salle du Vert Galant, place communale 5 à 1320 Beauvechain (à côté de la MCAE « Les Sauverdias ») et sera ouvert de 7 h 30 à 17 h 30.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service des accueillantes de l'ISBW au 081 62 27 36.

# JEUNESSE ET CULTURE

## BREVET D'ANIMATEUR

Tu as 16 ans ou plus et tu aimes être avec des enfants ? Tu veux passer du temps avec eux en étant payé(e) ? Tu veux augmenter tes chances de décrocher un job étudiant dans des plaines de vacances ?

### DÉCROCHE TON BREVET D'ANIMATEUR !

Intéressé(e) ? Envoie un message à extrascolaire@beauvechain.be ou appelle notre coordinatrice ATL (Accueil Temps Libre) au 010 86 83 17

## ENVIE D'ETUDIER AU CALME ?

La commune de Beauvechain met à disposition des étudiants du supérieur une salle d'étude du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 de 8 h à 22 h, 7 jours sur 7.

Infos et inscriptions sur www.beauvechain.eu

## JEUNESSE : FORMATION SECOURISME

**As-tu déjà assisté à un accident ? T'es-tu déjà retrouvé face à un copain qui fait un malaise ?**

**Envie d'apprendre à réagir dans ces circonstances ?**

**Viens suivre la formation en secourisme que la commune te propose !**

**Où ?** Au Vert Galant (salle à l'étage), place communale, 5, à 1320 Beauvechain

**Quand ?** Le programme complet de formation comporte 4 séances de 3 heures 30, les mercredis 15, 22, 29 janvier et le 5 février 2020, de 14 h 00 à 17 h 30.

Il est indispensable de suivre l'ensemble des séances pour obtenir ton brevet !

**Pour qui ?** Maximum 15 jeunes de Beauvechain âgés entre 15 et 25 ans

**Combien ?** Gratuit ! La commune prend en charge le coût de la formation

**Comment faire ?** Envoie ton nom, prénom, numéro de gsm, date de naissance et commune de résidence à extrascolaire@beauvechain.be ou appelle Annabelle Dumont, notre coordinatrice ATL au 010 86 83 17

À l'issue de la formation tu recevras ta carte de secouriste en soins primaires et secondaires.

Ne tarde pas à nous contacter, le nombre de places est limité !

# VOUS ÊTES PARENTS D'AU MOINS UN ENFANT ÂGÉ ENTRE 2,5 ET 12 ANS ?

## VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Votre commune dispose d'un service « Accueil Temps Libre » dont une des missions consiste à coordonner et améliorer l'offre d'activités de vos enfants durant leur temps libre.

Le Temps Libre, c'est quoi ? L'ONE le définit comme : les périodes avant et après l'école (accueil extrascolaire), le mercredi après-midi et les congés scolaires.

➲ Vous rencontrez des difficultés pour trouver l'activité que votre enfant aimerait pratiquer sur le territoire de notre commune ? Vous ne trouvez pas le stage que vous souhaiteriez durant les périodes de vacances ? L'accueil extrascolaire lié à l'école de votre enfant n'offre pas de plages horaires suffisantes ?

## AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER LA SITUATION !

Un questionnaire vous sera prochainement distribué par l'école de votre enfant, et sera également disponible sur le site de la commune : www.beauvechain.eu

Complétez-le, vos réponses nous permettront de mieux cerner vos besoins et attentes en matière de garde ou d'accueil pour votre (vos) enfant(s).

# ! ! JOBS ÉTUDIANTS À LA COMMUNE ! ! APPEL À CANDIDATURES POUR L'ÉTÉ 2020

Deux types d'emploi sont proposés :

## ANIMATEUR EN PLAINES ET STAGES DURANT LES VACANCES D'ÉTÉ

La commune de Beauvechain engage une vingtaine d'animateurs(trices) à partir de **17 ans** pour :

- Accueil de vacances en collaboration avec l'ISBW :
  - ➲ encadrement d'enfants de 2,5 à 12 ans : du 2 au 24 juillet 2020
- Plaines communales de vacances :
  - ➲ encadrement d'enfants de 2,5 à 12 ans : du 27 juillet au 14 août 2020
- Stage Bien-Être :
  - ➲ encadrement d'enfants de 2,5 à 12 ans : du 17 au 21 août 2020
- Urban stage : du 17 au 21 août 2020
  - ➲ encadrement de jeunes de 12 à 17 ans

Engagement selon 4 périodes possibles :

- Du 2 au 10 juillet 2020 : 7 jours de plaine isbw
- Du 13 au 24 juillet 2020 (sauf le 21 juillet) : 9 jours de plaine isbw
- Du 27 juillet au 7 août 2020 : 10 jours de plaine communale
- Du 10 au 21 août 2020 : 5 jours de plaine communales + 5 jours de stage

**Conditions :** Habiter Beauvechain OU être en possession d'un **brevet** d'animation en Centre de vacances

## ETÉ SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE

La commune engage des jeunes **de 15 à 21 ans** pour une opération citoyenne active.

Engagement **du 6 au 17 juillet 2020**

Condition : Avoir (minimum) 15 ans accomplis au 1er jour de travail.

## CANDIDATURES

Les formulaires de candidature sont téléchargeables sur le site Internet de la commune www.beauvechain.eu ou disponibles à l'administration communale ; et sont à renvoyer pour le **1er mars 2020** au plus tard à l'administration communale :

- Par courrier postal à l'administration communale, Place communale, 3, à 1320 Beauvechain ou
- Par mail : extrascolaire@beauvechain.be

**Tout renseignement complémentaire** peut être obtenu auprès de :
Annabelle Dumont, Coordinatrice Accueil Temps Libre (ATL)
010 86 83 17 ou extrascolaire@beauvechain.be

# AVIS AUX JEUNES DE BEAUVECHAIN

Depuis septembre 2019, le service jeunesse compte une animatrice à mi-temps dont une des missions est de mettre en place des activités, des rencontres et des projets avec et pour les jeunes (12 ans et plus). Cette animatrice, c'est Charlotte Maryns. Elle ne demande pas mieux que d'être mise en contact avec toi pour que tu donnes tes idées, tes envies et que tu puisses participer aux actions qui vont être proposées.

La première action que tu puisses poser pour faire entendre ta voix auprès de la commune, c'est de **remplir le petit sondage** qui est joint ici et qui te prendra 5 minutes. Ce faisant, tu remporteras peut-être deux places pour Walibi ! Tu peux également compléter le sondage en ligne sur www.beauvechain.eu.

N'hésite pas non plus à prendre contact directement avec Charlotte, au 010 86 83 53 ou via le mail jeunesse@beauvechain.be.

Il y a beaucoup à rêver et à créer pour les jeunes de Beauvechain, alors participe et donne ton avis pour qu'il compte ! Merci !

# Ton avis compte !

**Sondage auprès des jeunes de 12 ans et + de la commune de Beauvechain**
Vers une politique de jeunesse locale plus participative ;-)

**Gagne 2 places pour Walibi en participant à ce sondage ! Tirage au sort le 30 juin 2020**

Quels sont les endroits de ta commune que tu fréquentes et où tu te sens bien ?

.....

.....

.....

Comment pourrait-on les améliorer ? Que proposes-tu ?

.....

.....

.....

.....

Sur quels sujets souhaites-tu être consulté ?

.....

.....

.....

Quel type d'activité ou formation aimerais-tu qu'il y ait pour les jeunes ?

.....

.....

Quelles activités ou sports pratiques-tu déjà et où ?

.....

.....

Cite quelques-uns de tes rêves pour les jeunes de la commune :

.....

.....

**Tu acceptes d'être contacté.e par le service jeunesse ? Laisse tes coordonnées ! Merci !**

Nom, Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Numéro de GSM : Mail :

# LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS INVITE LES AÎNÉS À SON VERRE DU NOUVEL AN !

Dans le précédent bulletin, un bref aperçu historique des politiques de participation citoyenne fut présenté dans le sillage de la constitution du nouveau Conseil Consultatif Communal des Aînés qui compte 14 membres.

Ce dernier a depuis lors réfléchi sur une multitude d'activités qu'il souhaite réaliser sur les cinq prochaines années. En concertation avec les autorités communales, des conférences sur des thématiques comme la santé ou la culture seront programmées. Le conseil des aînés alimentera également cette présente rubrique avec des articles d'information comme c'est d'ailleurs le cas pour ce numéro (cfr article sur les transports publics). Le CCCA veillera aussi à rencontrer les habitants de la Commune et plus précisément à recueillir les besoins des plus âgés. Toutes ces démarches sont initiées par le CCCA qui est épaulé par le Plan de Cohésion Sociale de la Commune de Beauvechain.

Plus largement, des partenariats sont établis avec le GAL-Culturalité de Jodoigne dans l'idée de renouveler le Salon des Aînés pour lequel le CCCA de Beauvechain fut un acteur dans l'organisation de l'événement de 2017. Toujours en collaboration avec le GAL-Culturalité, des rencontres avec les autres conseils consultatifs communaux seront organisés afin de partager les expériences respectives.

Pour mieux encore vous présenter leurs avancées, le CCCA vous propose de les rencontrer le **mardi 21 janvier 2020 à 15 h** à l'étage de la Maison de Village de Nodebais (rue de l'étang numéro 7). En tant qu'« aînés » de la commune, vous aurez l'opportunité de vous exprimer sur des sujets qui vous touchent particulièrement dont vous souhaiteriez faire part aux membres du CCCA. A cette occasion, un verre pour fêter la nouvelle année vous sera offert.

Veuillez prévenir Olivier de Halleux, Chef de projet pour le Plan de Cohésion Sociale, de votre venue au 010 86 83 24 ou par email à pcs@beauvechain.be.

# QUELLES SONT LES OPPORTUNITÉS EN TRANSPORTS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE BEAUVECHAIN ?

L'Est du Brabant wallon n'est pas desservi de manière optimale par les transports en commun. Il existe toutefois quelques offres, qui peuvent être utiles pour celles et ceux qui n'ont pas l'usage d'un véhicule, ou qui préfèrent une alternative plus écologique. Voyons ce qui est disponible à Beauvechain et dans les environs.

## TEC

Trois lignes de bus traversent la commune : la 18 (Leuven-Jodoigne), la 32 (Hamme-Mille – Wavre) et la 6 (Hamme-Mille – Grez-Doiceau – Louvain-la-Neuve). Les horaires sont disponibles à l'Administration communale, au dépôt des bus de Hamme-Mille (arrêts de bus) et sur le site Web www.infotec.be (tél 010 23 53 53). Les tarifs sont différenciés en fonction des zones traversées et du nombre de jours de validité choisis. Pour voyager une journée entière sur différents bus, 4 EUR suffiront. Les + de 65 ans voyagent de manière illimitée pour 36 EUR par an grâce à l'abonnement « Horizon 65+ » Et pour les 65+ bénéficiaires du statut BIM (ex-VIPO), l'abonnement est gratuit. Ces abonnements et trajets simples sont disponibles sur une carte Mobib : carte électronique servant de support pour plusieurs titres de transport (TEC, De Lijn, SNCB, STIB). Elle coûte 5 EUR et est renouvelable tous les 5 ans. Cette carte est disponible à « l'Espace TEC » de Jodoigne (rue de Septembre 3). Ensuite, pendant la période de validité de 5 ans, vous pouvez charger vous-même des titres de transport sur la carte au moyen de l'automate « Self » au dépôt des bus de Hamme-Mille.

## DE LIJN

Le bus 344 au départ de la gare des bus de Hamme-Mille vous emmène en 50 minutes à Bruxelles (Auderghem, métro Hermann-Debroux) via Nethen- St-Joris-Weert – Overijse. Les horaires sont affichés à la gare des bus et visibles sur le site Web www.delijn.be (tél 070 22 02 00 – 0,30 EUR/minute). Une carte de 10 trajets coûte 16 EUR (pas encore disponible sur carte Mobib). Pour les + de 65 ans, l'abonnement « Omnipass 65+ » (sur carte Mobib) coûte 54 EUR et permet de voyager sur tous les bus et trams De Lijn pendant un an (y compris le Tram de la Côte).

## SNCB

Environ 15 km séparent Beauvechain des gares SNCB de Leuven (Louvain) et Tienen (Tirlemont). Les habitants de L'Ecluse et de Sclimpré ne sont qu'à 10 km de Tienen, mais devront malheureusement s'y rendre presque exclusivement en voiture (pour les plus courageux, en vélo). Au départ de ces 2 gares, vous disposez de liaisons directes vers Liège/Hasselt dans un sens, et Bruxelles/Gand/Blankenberge ou Mons dans l'autre sens. Des correspondances vers d'autres destinations sont bien entendu possibles, avec changement à Leuven ou Bruxelles. Les horaires et les tarifs peuvent être consultés sur le site Web www.belgiantrain.be (tél 02 528 28 28). De nombreuses réductions sont prévues : – 50 % pour les billets week-end, les familles nombreuses, les bénéficiaires du statut BIM (ex-VIPO), etc … Les + de 65 ans bénéficient du billet « senior » : aller-retour en un jour vers n'importe quelle destination pour 6,80 EUR en 2e classe ou 14,40 EUR en 1re classe (compte tenu des délais de parution/publication, les prix indiqués sont ceux en vigueur au 1/12/2019). La « Carte Accompagnateur » permet de voyager gratuitement si vous accompagnez une personne reconnue handicapée. La carte « Priorité place assise » vous garantit une place assise si vous avez des difficultés à rester debout. Les aveugles et malvoyants voyagent gratuitement en 2e classe.

La « Carte Patriotique » permet de voyager de manière illimitée en 1re ou 2e classe : elle est réservée aux titulaires d'un statut de

reconnaissance nationale (déportés, prisonniers de guerre ou leur conjoint survivant), et aux victimes directes d'actes de terrorisme ayant un taux d'invalidité d'au moins 10 %. Cette carte permet de voyager gratuitement partout dans le pays, avec toutes les compagnies de transport (bus, trams, métro, trains). A noter que pour les amateurs de sortie à Bruxelles, le dernier train quitte la capitale vers **00.30** en direction de Leuven et Tienen. Votre billet d'un jour n'est toutefois plus valable, puisque vous êtes au-delà de minuit. Il existe un autre départ à 23 h 00 le week-end, et 23 h 19 en semaine.

## STIB

Bus, trams et métro à Bruxelles.

Pour celles et ceux qui se rendent fréquemment à Bruxelles, la carte de 10 trajets coûte 14 EUR. Les + de 65 ans bénéficient d'un abonnement annuel au prix de 60 EUR (sur carte Mobib) ; et s'ils sont également bénéficiaires du statut BIM (ex-VIPO), l'abonnement est gratuit.

En complément aux transports publics traditionnels, d'autres initiatives ont vu le jour, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer :

## CAP BRABANT WALLON

Si vous éprouvez des difficultés à vous déplacer de manière temporaire ou définitive, et si vous avez besoin d'un transport adapté pour une raison médicale ou autre, le « CAP BW » cherchera le service qui correspond le mieux à vos besoins. Tous les trajets sont envisageables, même à l'étranger, de jour ou de nuit. Les tarifs sont variables selon la distance et la durée du trajet (comme pour un taxi). Un devis vous sera proposé sans engagement de votre part.

Contact-tél. : 0800 17 420 – Site Web : capbw.be

## MOBILITÉ EN BRABANT WALLON ASBL

Cette ASBL propose un service de transport de porte à porte spécialement conçu pour les personnes à mobilité réduite, qui ont des difficultés à utiliser les autres moyens de transport public. Les trajets sont limités à la province du Brabant wallon (par exemple : Beauvechain-Ottignies ; mais pas Beauvechain-Woluwé). La priorité est donnée aux déplacements pour raison médicale. Il est préférable de prendre contact par téléphone 1 à 2 semaines à l'avance (010 88 13 13). Le prix d'un trajet à l'intérieur de votre commune est de 2 EUR par trajet simple ; pour un déplacement vers une autre commune : 3 EUR par trajet simple. Ce service est gratuit pour les 65+ qui disposent d'un abonnement TEC (36 EUR par an ou gratuit). Site Web : capbw.be/item/mobilite-en-brabant-wallon/

## TAXI SENIORS

Des chauffeurs bénévoles organisent un service de transport gratuit à la demande en faveur des personnes âgées de l'entité de Beauvechain. Contact-tél. : Claude Munster au 0495 51 60 02

Site web : www.beauvechain.eu/vie-pratique/espace-seniors/taxi-seniors

## TRANSPORT EN AMBULANCE

Pour les transports **en urgence** : composez le **112** ; vous serez emmené d'office vers l'hôpital le plus proche géographiquement (souvent Leuven ou Tienen). Depuis le 1er janvier 2019, **un forfait unique de 60 EUR** est facturé (mais n'est plus remboursé par les mutuelles).

Pour les transports non urgents ou moins urgents, vous pouvez contacter les Ambulances Joannes-Docquier, rue de l'Avenir 5, 1370 Jodoigne ; vous aurez le choix de l'hôpital (tél 010 81 09 00 – 010 81 26 92). Les tarifs varient en fonction de la distance et sont disponibles sur le site Web : www.ambulancesjoannesdocquier.be, ou par téléphone.

## DIVERS

N'hésitez pas à contacter votre mutuelle pour tout déplacement vers un hôpital ; certaines mutuelles disposent de véhicules pour répondre à vos besoins. Le **CPAS** de Beauvechain peut également vous aider dans la recherche d'une solution : aides familiales pour faire les courses, par exemple (Internet : www.beauvechain.eu/ma-commune/cpas – tél 010 86 83 40)

Texte rédigé par Patricia Hubert, Membre du Conseil Consultatif Communal des Aînés

# COHÉSION SOCIALE ET CITOYENNETÉ

## TOUS HOMONUMERICUS
## ATELIERS D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Le Plan de Cohésion Sociale, en partenariat avec le Centre Culturel de Beauvechain, initie une nouvelle série de modules d'éducation aux médias destinés aux adultes.

Les cours sont animés par Media Animation Asbl qui a une large expérience dans le domaine des médias. Leur approche se veut critique visant à faire des citoyens de « véritables acteurs de la vie culturelle, de la démocratie et de la vie sociale dans une société de la communication médiatisée ». L'enjeu étant de démystifier l'usage des médias via des ateliers pratiques sur des thématiques actuelles. Celles-ci sont abordées selon 5 modules eux-mêmes divisées en une quinzaine d'ateliers.

Les cours se donneront les mardis matin de 10 h à 12 h au Centre Culturel de Beauvechain et débuteront le 11 février 2020.

**Quoi ?** Ateliers d'appropriation critique des médias

**Pour qui ?** Un public adulte (18 ans et plus) – 15 places disponibles

**Quand ?** Dès le 11 février 2020 de 10 h à 12 h jusque juin 2020.

**Où ?** Au Centre Culturel de Beauvechain

**Combien ?** 3 €/séance.

Inscriptions : Olivier de Halleux, Responsable du Plan de Cohésion Sociale, 010 86 83 24 – pcs@beauvechain.be
Date limite d'inscription : 24/01/2020

# LES FAMILLES DE BEAUVECHAIN SOUS LE « PRISME » PHOTOGRAPHIQUE

Le Plan de Cohésion Sociale, en collaboration avec le Centre Culturel de Beauvechain, souhaite mettre en lumière les familles de Beauvechain par le biais de la photographie. L'idée consiste à inviter les familles à poser devant leur habitation, ou dans une pièce de leur maison, avec un objet de leur choix par personne. Cet objet est ce qui, aux yeux de chaque membre de la famille, représente ou symbolise la famille au sens large.

Au travers de ces photos prises par l'Atelier de l'Image, le Plan de Cohésion sociale vise à éclairer ce qui fait sens et lien pour les familles de Beauvechain. Une publication originale et une exposition des clichés seront ensuite réalisées avec le Centre Culturel et proposées à l'ensemble de la population.

Nous vous invitons à vous inscrire comme famille participante pour le 31 janvier 2020. Vous serez ensuite avertis pour les précisions et pour convenir du meilleur moment afin de réaliser les photos.

Contact : Olivier de Halleux, Responsable du Plan de Cohésion Sociale, par email à l'adresse pcs@beauvechain.be
ou par téléphone au 010 86 83 24.

# NOUVEAU ! COLLECTE DE VOS DÉCHETS RÉSIDUELS ET ORGANIQUES EN CONTENEURS À PUCE(*) À PARTIR DU 3 MARS 2020

## LA COLLECTE DES DÉCHETS ORGANIQUES

Au-delà du compostage à domicile, qui reste toujours à privilégier chaque fois que possible, à partir du mois de mars, une collecte sélective des déchets organiques sera organisée en porte-à-porte dans votre commune, **le même jour** que celle de vos déchets ménagers résiduels. Vous pourrez y déposer vos déchets de cuisine, petits déchets de jardin et quelques autres matières organiques (voir les déchets acceptés ci-après), contenus dans **le conteneur vert** prévu à cet effet.

Vos déchets organiques collectés sélectivement pourront ainsi être traités par biométhanisation et transformés en énergie verte (gaz, électricité et chaleur) et en amendement de sol (compost), à la condition toutefois qu'ils ne soient pas contaminés par d'autres déchets. Ce sera tout bénéfice pour l'environnement !

## LES CONTENEURS À PUCES

- **Un conteneur vert pour les déchets organiques,** dans lequel vous pourrez déposer vos restes de repas, épluchures de fruits et légumes, les aliments périmés, les fleurs fanées, le marc de café, les petits déchets de jardin, ...
- **Un conteneur noir pour les déchets ménagers résiduels** destiné à accueillir les déchets qui ne bénéficient pas d'un système de collecte sélective, comme les langes, déchets non biodégradables, déchets sales et non recyclables, ...

## LE JOUR DE COLLECTE

Vos déchets organiques et résiduels seront collectés **en conteneurs à puce** **TOUS LES MARDIS** pour toute la commune à partir du **03 mars 2020**. **En cas de jour férié, la collecte est reportée au lendemain.**

(ATTENTION : Rien ne change en janvier et février ! Les ordures ménagères seront encore collectées le vendredi dans les sacs blancs réglementaires ! )

Nous vous invitons à consulter votre calendrier 2020 des collectes de déchets pour plus d'informations et les dates de collecte des autres déchets (consultable également le site internet de in BW, votre intercommunale de gestion des déchets : www.inbw.be).

## COMMENT BIEN TRIER VOS DÉCHETS ORGANIQUES ?

Bien trier les déchets organiques est essentiel si l'on veut que ceux-ci puissent être correctement recyclés. Si vous avez un doute sur un déchet, mieux vaut donc le jeter dans les déchets résiduels !

### LES BONS GESTES :

Retirez les emballages avant de jeter vos aliments périmés. Barquette et ravier en plastique sont des erreurs de tri !

Pas de litière minérale non biodégradable. Seules les celles végétales (à base de bois) sont acceptées.

**PAS DE LANGE, PAS DE SAC EN PLASTIQUE !**

Et avant de penser à la collecte et au compostage à domicile de vos déchets organiques, évitez le gaspillage alimentaire. Découvrez comment adopter les bons réflexes avant, pendant et après vos achats dans la brochure éditée par la Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets, consultable sur le site internet http://www.copidec.be.

## DES QUESTIONS ?

Des questions concernant les conteneurs à puce ou le tri de vos déchets organiques ? Contactez le numéro vert gratuit 0800 11 251 ou consultez la Foire aux questions (FAQ) sur https://inbw.monconteneur.be

(*) pour les personnes ne pouvant utiliser des conteneurs à puce, un système de sacs dérogatoires est mis en place qui ne change rien aux consignes données ci-dessus.

Vous vous posez des questions sur le passage aux conteneurs à puce prévu le 3 mars prochain ? Toutes les réponses à vos questions sur www.beauvechain.eu/dechets-faq

Des courriers vont ont été et vous seront encore adressés prochainement et expliqueront les différentes étapes. A cela s'ajoutent des réunions d'information :

**MARDI 14/01/2020 À 19 H 30**

Salle des Fêtes – Rue Auguste Goemans, 20A à 1320 Hamme-Mille

**JEUDI 16/01/2020 À 15 H 00**

Salle du Vert Galant – Place Communale, 5 à 1320 Beauvechain

**JEUDI 16/01/2020 À 19 H 30**

Salle du Vert Galant – Place Communale, 5 à 1320 Beauvechain

**MERCREDI 22/01/2020 À 19 H 30**

Maison de Village de L'Ecluse – Rue de Gaët, 25 à 1320 L'Ecluse

Contact : Vincent Bulteau 010 86 83 13
environnement@beauvechain.be

# PASSAGE EN SENS UNIQUE - RUE DE LA BRUYÈRE-SAINT-MARTIN

Suite à la mise en circulation unique de la rue de la Bruyère St-Martin et afin de vérifier l'impact de ces nouvelles mesures, des contrôles de vitesse et de passage des véhicules ont été menés par notre service Mobilité entre le jeudi 28 novembre et le vendredi 06 décembre dans une portion de la rue limitée à 50 km/h.

Sur l'ensemble des 2336 véhicules ayant emprunté la rue :

- La vitesse moyenne était de 29,41 km/h ;
- 2 véhicules roulaient au-delà de la vitesse règlementaire, à 51 et 53 km/h ;
- Les heures de pointe se situant sans surprise le matin et en fin d'après-midi en semaine, et en début de soirée le weekend.

Ce changement du règlement de circulation ayant déjà été approuvé en Conseil communal et au vu de ces résultats extrêmement positifs, la mesure transitoire devient donc définitive.

# AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ - RUE RÉNÉ MÉNADA

Suite aux nombreuses demandes des citoyens, et au vu des opinions très divergentes émises par les habitants, la Commune a décidé d'organiser une réunion de concertation pour définir l'aménagement de la voirie, conjointement avec les habitants, les représentants de l'école, de la zone de police et des services communaux. La date de la réunion sera communiquée ultérieurement par courrier aux personnes concernées.

Le nouvel ossuaire de Tourinnes-la-Grosse, aménagé par le Service Technique de la Commune

# BALADE DE VIVANTS DANS L'AGORA DES MORTS

En cette fin d'année, peu de temps après le mois de novembre et son traditionnel embellissement de nos cimetières par les familles qui sont venues s'y recueillir en nombre et y déposer des fleurs, l'occasion nous est donnée de réaliser un bref historique des cimetières en général et de celui de Tourinnes en particulier[1].

## DE L'ÉLOIGNEMENT À LA PROXIMITÉ

Que ce soit avant comme après la prédominance des cimetières chrétiens, on observe la volonté de maintenir une séparation nette entre le monde des vivants et celui des morts.

Avant le 4e siècle et à l'exception de l'une ou l'autre personnalité en vue, les inhumations se font en dehors des villes et villages. On parle alors parfois de nécropole[2]. Le 18e siècle pour sa part voit le début de la fermeture des cimetières intra-urbains et de ceux qui prennent place autour des églises. Les raisons de ce changement d'attitude sont notamment liées aux questions de l'hygiène et de l'appropriation progressive de l'univers funéraire par les pouvoirs publics.

Entre le 4e et le 18e siècle, la pratique la plus courante est d'enterrer ses morts au plus près du lieu sacré, voir en son sein pour les plus éminentes personnalités. C'est la période de la « christianisation » de la mort. La transformation majeure se situe entre le 10e et le 12e siècle, avec l'organisation et le développement des cimetières paroissiaux. À partir de ce moment-là, le défunt se fait enterrer près de son église, celle dans laquelle il a été baptisé et celle qui l'a vu grandir puis mourir.

## UN CIMETIÈRE AU MOYEN ÂGE, C'EST QUOI ?

Que ce soit autour des églises rurales ou au cœur des villes, le cimetière au Moyen âge est un monde particulier. Celui des morts au milieu des vivants. C'est un espace clos, un lieu bien délimité qui se soustrait de la juridiction laïque (ce lieu était le terrain de trafics de toutes natures). Mais c'est aussi un territoire sacré lié à l'église. En sont exclus ceux qui ne sont pas reconnus par cette communauté. Ces derniers sont alors enterrés – jusqu'au début du 20e siècle – dans ce qu'il est convenu d'appeler le « cimetière des chiens » c'est-à-dire à peu près nulle part, dans un champ ou un terrain vague.

Dans les cimetières médiévaux, l'inhumation se réalise par sections de terrain dont une au moins est déjà réservée aux enfants. La gestion de ces cimetières est celle d'un charnier. En effet, les enterrements se font par fosses communes. Une rotation des parcelles est organisée pour acheminer les restes funéraires vers des ossuaires, situés en périphérie de la clôture du cimetière et signalés par des stèles. Quelques regroupements familiaux sont néanmoins connus mais il s'agit toujours de personnalités parmi les plus notables du lieu.

## LES NOUVELLES PRESCRIPTIONS DU 19E SIÈCLE ET LEUR IMPACT

Côtoyer ces cimetières ne se faisait pas sans désagrément olfactif, *a fortiori* en milieu urbain. Si une église et son cimetière se situent souvent sur un des points les plus hauts de la localité, ce n'est pas seulement en accord avec la vieille habitude qu'ont les êtres humains d'implanter leur lieu de culte et d'inhumation sur un sommet, entre ciel et terre et au plus près de Dieu. C'est aussi la cadavérine qui est en cause, que seul un fort courant d'air arrive à dissiper.

Ce désagrément, additionné aux préoccupations hygiénistes et à la question de salubrité publique pousse à nouveau à diviser le monde des vivants et des morts, de manière géographique, à partir du 18e siècle mais surtout au 19e siècle qui voit une explosion démographique. Cette forte augmentation de la population force la création ou l'agrandissement de nouvelles églises dans les clos cinéraires et l'apparition de nouvelles mœurs funéraires.

Entre 1830 et 1890, la question des cimetières bouscule régulièrement les gouvernements nationaux sur les questions de propriété et de conception du lieu funéraire. Une des préoccupations importantes est celle de l'égalité des hommes face à et dans la mort. Ce n'est pas une coïncidence si le symbole de la mort est celui d'un crâne souligné par une paire de tibias croisés. Ce crâne est le « caillou universel », il est semblable pour tout un chacun peu importe les

1 Impossible d'aborder ce sujet sans commencer par remercier Xavier Deflorenne, responsable de la Cellule de Gestion du Patrimoine funéraire pour la Wallonie, à qui nous devons l'entièreté des informations modestement développées ci-dessous, au travers de ses écrits et conférences bien sûr mais aussi au bénéfice de nombreux échanges amicaux.

2 Du grec *nécros* et *polis* : Cité des morts.

origines socio-économiques ou convictionnelles du défunt. Les tibias croisés représentent quant à eux l'immobilisme irréversible provoqué par la mort. Cette question de l'égalité va progressivement exclure le recours au « cimetière des chiens » et imposer l'accessibilité pour tous à l'inhumation au cimetière. Pour garantir cela, la gestion du cimetière sera finalement et de manière inconditionnelle, l'apanage des communes.

Le « caillou universel ».
Lame funéraire du curé de Tourinnes, Pierre Joseph Seny (1800–1837)

Par ailleurs le décret de prairial an XII (juin 1804) met en place la notion de concession à perpétuité. Cette assurance de propriété inaliénable donne aux familles l'envie de mettre les moyens pour ériger des monuments mémoriels qui permettent la construction d'une mémoire généalogique.

Cette volonté de bâtir des édicules funéraires en parallèle avec la création encouragée de cimetière ex nihilo, crée la nécessité de gérer et organiser des espaces qui incluent des sépultures inamovibles. C'est la naissance d'un cadastre (pour des raisons hygiéniques évidentes) et d'un urbanisme funéraire.

Le 19e et le début du 20e siècle sont l'âge d'or des cimetières que nous connaissons encore aujourd'hui. Il est à comprendre comme une expression de l'organisation hiérarchique de la société. C'est aussi une théâtralisation qui exprime – dans ses exemples les plus significatifs – des luttes idéologiques et une métaphore des rapports humains entre eux.

## LE CIMETIÈRE DE TOURINNES-LA-GROSSE, DU CLOS PAROISSIAL À LA GESTION COMMUNALE

Le cimetière de Tourinnes-la-Grosse est le résultat d'une réorganisation progressive d'un cimetière de tradition médiévale (clos paroissial) vers ce qu'il est aujourd'hui. L'attraction du lieu a été tellement forte que son utilisation ne s'est jamais arrêtée au profit d'un cimetière extérieur, comme cela a été le cas pour Beauvechain ou Nodebais par exemple.

Un cimetière est toujours entouré d'un mur et son entrée est généralement traitée avec le plus grand soin. C'est aussi le cas ici où l'accès au cimetière est partagé avec celui de l'église. C'est pourquoi, le perron et le parvis clôturé par un garde-corps en acier coulé enrichi de deux rampes qui se terminent en tête de loup composent un dispositif construit en 1904 sous l'égide du curé (J.B. Guilmin), du Bougmestre (P.J. Stroobants) et des Échevins (E. Crevecoeur et A. Degrève). Cette mise en scène souligne l'existence d'une propriété régie par le pouvoir public et qui cerne un monument consacré.

Même si ce cimetière est rural et circonscrit autour de son église, il s'est adapté également aux mutations imposées par le 19e siècle, notamment la volonté d'organiser et d'urbaniser autour de quelques axes majeurs qui vont évidemment attirer les concessions qui bénéficieront du plus de visibilité. C'est le long de ces voiries (dénommées parfois « champs Elysées ») que s'étalent les héros de Guerre et les personnalités de premier plan. Deux ou trois axes principaux se distinguent encore à Tourinnes et tous sont dirigés vers le calvaire. Ce calvaire sis depuis 1938 sur un monticule de pierres sèches, est situé en dehors du clos communal mais se positionne judicieusement, de manière à coexister avec l'espace cinéraire géré par les pouvoirs publics.

L'inventaire des sépultures de Tourinnes est entièrement réalisé et permet de retirer quelques enseignements. La majorité des stèles de qualité sont – à échelle relative – des expressions stylisées de l'élévation d'une chapelle ou d'une églisette. D'autres représentent de manière synthétique l'image d'un sarcophage[3]. Les plus anciennes usent de matériaux nobles et se dressent fièrement vers le ciel. Beaucoup exposent des photos-porcelaine qui fixent l'image du défunt et le présentent aux visiteurs. Quelques-unes sont de véritables œuvres d'art et l'usage du lexique symbolique dans l'ornementation est très riche pour bon nombre d'entre-elles.

Les stèles représentent – à échelle relative – une façade de chapelle

Dans les parties plus récentes du cimetière une sorte de verticalité dégressive peut être observée. Il s'agit d'un aplatissement progressif des monuments jusqu'à la simple dalle qui affleure à peine le sol. Cela exprime bien la distance qui a été prise par la société envers la mort et ce très rapidement après la Seconde Guerre mondiale. Une distance qui a été parfois jusqu'à la négation de celle-ci avec en parallèle un délitement des pratiques funéraires et un usage de matériaux de piètre qualité pour lesquels il est autorisé de suspecter une obsolescence programmée.

Cet « oubli » des bonnes pratiques de gestion funéraire qui remonte aux années 50' a été la cause principale du mauvais état dans lequel nos cimetières se sont parfois retrouvés et aussi du manque de places disponibles pour nos futurs défunts envers qui nous devons pourtant le plus grand respect.

Depuis le Décret wallon du 6 mars 2009 relatif aux funérailles et sépultures, la situation s'améliore un peu partout en Wallonie comme dans les villages de la Commune de Beauvechain. 2019 voit enfin le retour des ossuaires dans nos cimetières, avec la reprise par les Services concernés d'une gestion raisonnée et respectueuse de cet Agora des morts, utilisé par les vivants.

**Mathieu BERTRAND**

3 Du latin *sarcophagus* désignant le tombeau et du grec *sarx* (la chair) - *phagein* (manger), soit « qui mange la chair ». Par extension « châsse » (*capsa*, « boîte, caisse » puis « cercueil »).

# AGENDA

## UNE EXPOSITION POUR LE MILLÉNAIRE DE L'ÉGLISE DE TOURINNES

Dans le cadre des festivités du millénaire de l'église Saint-Martin, la Commune de Beauvechain et sa Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté vont organiser une exposition intitulée : « Tourinnes les a inspirés ».

Cette exposition vise à rassembler un maximum d'images (photographies, dessins, cartes postales, sculptures, plans, peintures ...) dans lesquelles figure l'église de Tourinnes-la-Grosse.

Si vous possédez l'une ou l'autre de ces images et que vous seriez d'accord de les exposer durant les Fêtes de la Saint-Martin 2020, n'hésitez pas à prendre contact avec la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté (Mathieu Bertrand, 0473 98 02 64, mmc@beauvechain.be).

---

Dans le cadre du Millénaire de l'église de Tourinnes, toute l'année 2020, FLASHKASK: visite guidée interactive et ludique de l'église. Toutes les informations sur www.millenaire.be

## DON DE SANG

CROIX-ROUGE de Belgique

Au Vert Galant les mardis 7 et 14 janvier 2020 de 16 h à 19 h 30.

## TROPHÉE DU MÉRITE SPORTIF

Vous pratiquez un sport ? Vous estimez avoir accompli une belle performance au cours des deux dernières années ?

Ce concours vous concerne !

En effet, le trophée du Mérite Sportif de la commune de Beauvechain, qui a pour but de favoriser la pratique des sports et d'assurer la promotion des associations sportives de l'entité, sera prochainement attribué.

Deux catégories de performances seront récompensées : celle d'un **athlète** à titre **individuel** (quelle que soit sa discipline), et celle d'une **équipe** ou d'un **club sportif** de l'entité.

Plus d'informations ?

Le règlement d'attribution est disponible sur le site Internet de la commune : www.beauvechain.eu ou vous pouvez téléphoner au 010/ 86 83 24 (tous les jours sauf le jeudi). Les candidatures doivent être rentrées pour **31 mars 2020** au plus tard au Collège communal, Place communale 3 à 1320 Beauvechain.

## PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL

Le lundi 30 décembre 2019 à 18h30 à la Salle des Mariages (place communale, 6 - 1320 Beauvechain)

Ordre du jour à consulter sur www.beauvechain.eu

## PERMANENCE PENSION

Tous les premiers jeudis du mois à la Salle des Mariages (place communale, 6). Prochaine permanence : jeudi 6 février 2020. Informations : www.pointpension.be

## TABLES DE CONVERSATION

En février 2020, en partenariat avec le Centre Culturel de Beauvechain, Les Longuès Pènes superviseront l'animation des tables de conversation en wallon au Relais Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse tous les premiers dimanches du mois. L'activité s'adresse à toute personne qui désire apprendre ou améliorer sa connaissance et sa pratique du wallon dans une ambiance conviviale. Pour de plus amples informations, les personnes intéressées peuvent contacter le numéro suivant, 0485 61 14 68. Inscription souhaitée auprès du Centre Culturel de Beauvechain au 010 86 64 04.

## SERVICE ONE

### Les consultations médicales préventives

Des consultations totalement gratuites sont organisées pour les enfants jusqu'à l'âge de six ans. Une équipe médico-sociale vous accueillera pour réaliser sur rendez-vous une série d'examens médicaux (courbe de croissance, vaccins, test visuel). Les examens réalisés à la consultation ONE sont préventifs et sur rendez-vous.

- le premier mardi du mois de 9 h à 11 h 30 – Docteur Lucie Deville
- le 2e mardi du mois de 12 h 30 à 15 h – Docteur Maïté De Wan
- le 2e jeudi du mois de 16 h 30 à 18 h 30 – Docteur Annemie Jong
- le 4e jeudi du mois de 15 h à 17 h 30 – Docteur Maïté De Wan

### Les séances d'activités collectives

- **Massages bébé**
  Lundis 13 janvier, 10 février, et 9 mars à 11 h 00
- **Portage à l'écharpe**
  Lundi 3 février à 10 h 00
- **Eveil musical**
  Atelier d'éveil à la musique pour les enfants de 0 à 3 ans et leur famille. Les 8 et 22 janvier, 5 et 19 février à 9 h 15.
- **Dépistage visuel**
  Pour les enfants âgés entre 18 mois et 3 ans. Lundi 30 Mars de 14 h 30 à 17 h 3O et le mardi 5 mai de 14 h 30 à 17 h 30 sur RDV.

**Renseignements**
Madame Chrisitine Vandenschrick, Travailleur médico-social à l'ONE (visite à domicile et accompagnement des familles).
0499 57 26 63 Rue Longue 60A - 1320 BEAUVECHAIN